



Dossier de presse

7 juin 2024

Conseil de Métropole



SOMMAIRE

I. MÉTROPOLE À VIVRE, MÉTROPOLE À HABITER 04

Une enveloppe supplémentaire de 35 millions pour le logement

Des actions en faveur d'un habitat inclusif

« Métropole rafraîchissante », lutter contre les ilots de chaleur urbains

Un soutien aux quartiers les plus fragiles

Compte administratif : Bordeaux Métropole se donne les moyens de son ambition

II. DÉPLACEMENTS, TOUJOURS PLUS DE SERVICES AUX HABITANTS 12

Bus express, le déploiement des lignes se poursuit

Ajustement des tarifs TBM pour une amélioration du service

Les mobilités douces pour tous

La place Stalingrad, un espace pacifié et animé

III. UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION 15

Gestion des déchets : étendre les services et sensibiliser le public

Soutenir les agriculteurs du territoire et les circuits courts

Lutter contre la pollution lumineuse

Accompagner la rénovation énergétique

L'intelligence artificielle au service de la rénovation énergétique

IV. UN TERRITOIRE INNOVANT ET SOLIDAIRE 19

Soutenir les projets innovants

Favoriser les clauses sociales dans les marchés publics

Bordeaux Métropole soutient les événements culturels

Grâce à un coup de pouce financier de 20 millions d'euros supplémentaires, l'objectif des 3000 logements sociaux a été rempli en 2023. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis 2018. Lors de ce conseil, Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, a réaffirmé la volonté d'endiguer la crise du logement en proposant un nouveau plan de soutien à hauteur de 35 millions d'euros. Ce dispositif s'adresse principalement aux maires et aux bailleurs sociaux avec un objectif commun : proposer des logements adaptés et de qualité aux habitants.

La métropole devient ainsi le premier financeur du logement social du territoire en termes de subventions (58 %), devant l'Etat (17 %), le département (13 %), les communes (4 %) et la région (2 %).

Produire du logement implique de penser les usages dans leur globalité. L'habitat, l'emploi et la mobilité sont donc des thématiques complémentaires et inséparables les unes des autres. Bordeaux Métropole poursuit son action en faveur des déplacements du quotidien, notamment au travers de l'extension du réseau de bus express. En soutenant les entreprises et les projets innovants, elle enracine l'emploi sur son territoire et œuvre à réduire les trajets domicile / travail.

Soutenir la production de logements va de pair avec un travail sur la qualité du cadre de vie. Bordeaux Métropole multiplie ses actions en faveur des espaces naturels et de la biodiversité à l'image de démarches concrètes telles que la lutte contre la pollution lumineuse ou le soutien à l'agriculture urbaine.

I. MÉTROPOLE À VIVRE, MÉTROPOLE À HABITER

Le logement est une préoccupation majeure des habitants. C'est le premier poste de dépense des ménages, devant l'alimentation et les transports. Bordeaux Métropole en a fait une de ses priorités afin de permettre à chacun d'intégrer un logement adapté à ses besoins en termes de taille et de prix aussi bien en accession, en location ou en logement social.

La production de logements est cruciale. Les jeunes de moins de 30 ans représentent 44 % des nouveaux arrivants dans la métropole. Les familles monoparentales représentent 21 % des demandeurs de logement social (en 2023). Les personnes âgées ont besoin de logements adaptés. Les salariés, dont les trajets domicile / travail s'allongent cherchent eux aussi des solutions. Autant de situations qui nécessitent un engagement fort de Bordeaux Métropole.

La crise du logement se constate à l'échelle nationale : un foncier de plus en plus rare et de plus en plus cher, des coûts de construction qui explosent, des difficultés d'accès au crédit pour les ménages du fait de l'augmentation soudaine des taux en 2022. Pour toutes ces raisons, le logement est devenu un sujet majeur.

Bordeaux Métropole s'est donné comme objectif d'endiguer cette crise en consacrant un budget de 106M€ en 2023, le second après la mobilité.

En 2023, la Métropole a ajouté 20M€ à son budget consacré aux bailleurs sociaux. Ce volontarisme a porté ses fruits, puisque 3000 logements sociaux ont été autorisés, ce qui n'avait pas été le cas depuis 2018 (sur les 2900 agréments de 2023, 2374 logements sociaux ont bénéficié du plan de soutien exceptionnel).

Une enveloppe supplémentaire de 35 millions pour le logement

Délibération 41

Depuis plusieurs mois, la crise se poursuit et se durcit. Le logement, notamment social est de plus en plus en plus difficile à réaliser, dans un modèle de financement à bout de souffle. Le marché de la promotion est en difficulté du fait de la hausse soudaine des taux d'emprunt. Outre la production de logements, l'accroissement de la population génère des besoins en équipements et services publics que les collectivités locales ont dû mal à financer dans un contexte de baisse des épargnes de gestion et de renchérissement des taux d'emprunt.

Dans ce contexte, les élus métropolitains ont voté ce jour la mise en œuvre d'un plan d'actions de 35 M€ en faveur de la production de logements et prioritairement du logement social.

Ce plan d'actions repose sur trois piliers :

- Aider les communes volontaires qui produisent du logement en accompagnant financièrement la réponse aux besoins en équipements et espaces publics, tout en poursuivant l'effort de solidarité urbaine dans les quartiers de la politique de la ville.
- Accompagner plus fortement les bailleurs sociaux dans la production de logement locatif social, y compris par des actions expérimentales et innovantes.
- Mieux coopérer et identifier les leviers d'actions en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Globalement, cette enveloppe se ventile de la manière suivante :

- Contrat entre chaque commune volontaire et Bordeaux Métropole : 4.5M€
- Financement complémentaire des équipements publics de l'OIN Euratlantique : 5.2M€
- Financement complémentaire des équipements publics des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) : 10.7M€
- Opération coup de poing auprès des bailleurs sociaux : 15M€

La métropole de Bordeaux devient ainsi le premier financeur du logement social du territoire en termes de subventions (58 %), devant l'Etat (17 %), le département (13 %), les communes (4 %) et la région (2 %).

Délibération 42

Le volume prévisionnel de logements aidés à autoriser pour l'année 2024 a été présenté aux élus métropolitains. Cette liste est issue du recensement réalisé auprès des opérateurs et des communes. Pour mémoire, le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe l'objectif de 3000 logements locatifs sociaux agréés chaque année.

Pour l'année 2024, deux hypothèses sont posées :

- Une hypothèse basse, correspondant aux opérations dont la probabilité de réalisation est forte : 2 498 logements locatifs sociaux et 168 logements en accession sociale
- Une hypothèse haute, 3 013 logements locatifs sociaux et 171 logements en accession sociale

On observe une part importante de logements étudiants, entre 1285 et 1526.

Délibération 43

Un bilan des agréments réalisés en 2023 au titre de la délégation des aides à la pierre a également été présenté : 2 896 logements locatifs sociaux ont été autorisés.

L'objectif du PLH est atteint à 97 %, il n'avait pas été atteint depuis 2018.

Ce bon résultat est directement lié à l'action volontariste de Bordeaux Métropole, au travers du premier fonds de soutien exceptionnel voté l'année dernière.

- 100 opérations ont bénéficié du fonds de soutien, soit 2 387 logements locatifs sociaux (dont 2 192 logements PLUS/PLAI)
- Sur ces 2 387 logements, 2015 ont été agréés en 2023 et 372 étaient agréés antérieurement à 2023,

Les bailleurs sociaux connaissent de grandes difficultés financières, en lien avec les réformes nationales depuis 2018. A titre d'exemple, la baisse des APL est compensée financièrement par les bailleurs sociaux. Pour Aquitanis, bailleur de Bordeaux Métropole, c'est 5M€ en moins chaque année, sur 6 ans, cela représente 30M€, soit la construction de 600 logements.

Ce plan de soutien a notamment permis de débloquer des projets qui étaient dans une impasse financière. En accompagnant davantage le logement social, Bordeaux Métropole agit également positivement sur tous les types de logements.

Délibération 55

La question de la stratégie foncière est essentielle pour mettre en œuvre une politique publique efficace sur le logement. Le foncier de plus en plus rare et de plus en plus cher, Bordeaux Métropole se doit de faire de la prospective, de la réserve et d'en avoir une gestion économe.

Comme chaque année, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées par la métropole a été présenté en conseil.

Pour l'exercice 2023 :

- Acquisitions : 59.5M€
- Cessions : 17.4M€

La gestion du foncier se fait en lien étroit avec les communes. Elle est indispensable pour la réalisation de logements, notamment sociaux, pour la mobilité (tramway, bus express), pour la création d'équipements publics, pour le développement économique (cession à hydrogène de France à Blanquefort pour 2.9M€ par exemple) ou encore pour préserver ou créer de nouveaux espaces verts.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Des actions en faveur d'un habitat inclusif

Délibération 73

Bordeaux Métropole a renouvelé son soutien financier à la plateforme de résorption des squats. En 2018, face à la recrudescence des situations de squats et bidonvilles sur le territoire national et à la difficulté d'y répondre, une stratégie de résorption des campements a été initiée par une instruction du gouvernement.

Cette politique, portée par la Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) vise, dans une approche partenariale, à apporter des réponses différenciées en fonction des situations observées sur les sites concernés.

Le nouveau cadre d'action propose un changement de modèle : dépasser l'approche uniquement centrée sur les évacuations de campements illicites et inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large de résorption, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations.

C'est dans ce contexte qu'une plateforme dédiée à l'observation des campements ainsi qu'à la réalisation de diagnostics sociaux et d'orientation pour les ménages vivant dans ces campements a été créée.

Volontariste sur le sujet, Bordeaux Métropole crée une mission squats en 2019. La Métropole s'engage notamment à :

- Coordonner, à travers sa mission squats, les interventions d'amélioration des conditions de vie des occupants sur les sites, par (installation de bennes pour le ramassage des déchets, accès à l'eau etc.).
- Coordonner les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites métropolitains libérés (post-évacuation).
- Mettre en œuvre des Espaces Temporaires d'Insertion (ETI).
- Mobiliser son patrimoine temporairement vacant en le mettant à la disposition pour des Logements Temporaires d'Insertion (LTI).
- Assurer la prise en charge des parcours résidentiels vers la sortie positive des ménages en LTI et ETI dans le parc public et privé, par le biais d'un accompagnement social lié au logement (ASLL) avec son partenaire, le Diaconat de Bordeaux.

La plateforme est dimensionnée à hauteur de 3 postes Équivalent Temps Plein (ETP) avec un budget annuel estimé à 200 000 euros. Le financement est partagé par l'État à 60%, le Conseil Départemental à 20% et Bordeaux Métropole à 20%, soit 40 000 euros en 2024. Trois villes particulièrement concernées en sont également membres : Bordeaux, Mérignac et Bègles.

Délibération 71

La poursuite des missions de médiation auprès des publics vivant en squats ou bidonvilles est indispensable dans la stratégie de résorption des situations d'occupation illégale menée en partenariat avec l'État. Ces missions fondamentales de connaissance mais aussi de relais vers l'accès aux droits ont démontré de leur utilité depuis plusieurs années. Après le renforcement l'année dernière des actions autour des conditions de vie et de l'hygiène, un travail autour de la médiation scolaire va être mené.

L'équipe de médiateurs (six personnes et un coordonnateur) agit selon un certain nombre de principes d'intervention, comme la neutralité, le libre consentement, le dialogue, avec un fort engagement déontologique. Le travail des médiateurs consiste ainsi, dans le cadre des squats, à « aller vers » et à « faire avec ».

Aujourd'hui, près de 1 300 personnes vivent dans plus de 90 squats et 20 bidonvilles répartis sur le territoire métropolitain. En 2023, l'équipe de médiateurs squats a mené 578 sorties sur 159 sites dans 15 communes de la Métropole.

Bordeaux Métropole attribue une subvention de 200 000€ au GIP Médiation.

Délibération 74

Bordeaux Métropole assure, via son prestataire privé, la société SG2A l'Hacienda, la gestion de sept aires permanentes d'accueil (APA) des gens du voyage, de trois aires de grand passage (AGP) et de la gestion d'un terrain familial locatif public.

L'actualisation des règlements intérieurs de ces aires a été approuvée par les élus métropolitains.

Pour mémoire, depuis 2020, Alain Anziani, a impulsé une action très volontariste sur la création des aires de grand passage. Désormais, et grâce à l'action facilitatrice des maires des communes concernées, le territoire métropolitain dispose du nombre d'aire de grand passage requis par le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (à Artigues-près-Bordeaux, Mérignac et Bordeaux). Il s'agit d'une avancée majeure sur un sujet resté au point-mort depuis de nombreuses années.



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

« Métropole rafraîchissante », lutter contre les îlots de chaleur urbains

Délibération 3

Un habitat adapté implique également de proposer un cadre de vie agréable. En période de canicule, 42 % de la population métropolitaine est considérée en vulnérabilité forte. Dès 2020, Bordeaux Métropole s'est positionnée dans la proposition de solutions pour faire face au dérèglement climatique en lançant son grand programme "Plantons 1 Million d'arbres". Le plan d'actions « Métropole rafraîchissante », stratégie d'adaptation à la chaleur, a été présenté en conseil de ce jour.

La délibération votée aujourd'hui constitue la première étape d'une stratégie de long terme, avec un accent mis sur l'espace public.

Le plan d'actions repose sur 10 points :

- En 2024, la priorité est de créer une armature de fraîcheur, via la transformation des espaces publics. 100 oasis urbaines seront créées d'ici 2026.
- Afin de renforcer l'accès à l'eau, il est prévu de poser 100 nouvelles fontaines à boire d'ici 2026.
- Créer un fonds d'intervention pour soutenir le déploiement à grande échelle de dispositifs ponctuels : appel à expérimenter sur 3 ans adressé aux communes (ex : voiles d'ombrage, peinture des toits).
- Accroître les destinations fraîcheur avec le 2^e budget participatif métropolitain.
- Renforcer le maillage des espaces frais, leur accès et accompagner l'expérimentation pour de nouveaux lieux.
- Accélérer et démultiplier les écoles végétalisées.
- Mieux protéger la population : renforcer les plans canicule communaux, en lien notamment avec la réserve citoyenne métropolitaine.
- Adapter le bâti, condition sine qua non pour une métropole rafraîchissante.
- Produire du froid en favorisant les solutions collectives basées sur l'eau. Il est notamment question de proposer une offre de froid dans les nouveaux réseaux de chaleur urbain.
- Mobiliser le territoire et intégrer de nouveaux standards : travail d'analyse de documents métropolitains (PLU, pacte transition immobilier économique, RI rénovation énergétique, référentiel espaces publics à vivre)

Les élus ont autorisé le financement des premières mesures :

- Plan fontaines : 500 000 €
- Fonds d'intervention sous forme d'appel à expérimenter : 1,5M€
- Budget participatif métropolitain « métropole rafraîchissante » : 1M€
- Mobilisation des partenaires, communication et outillage pour une nouvelle ingénierie liée à la fraîcheur : 100 000 €



Un soutien aux quartiers les plus fragiles

Délibération 45

Le quartier Palmer, Sarailière, 8 mai 1945, situé à Cenon fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU. Il compte 9000 habitants, soit 37 % de la population de Cenon, 3500 logements, 83 % de locatifs sociaux.

Domofrance porte trois opérations de réhabilitations lourdes sur 816 logements locatifs sociaux. Le montant des travaux à réaliser est estimé à 58,2 M€HT, soit une moyenne de 71 364 €HT par logement.

En application du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, la subvention métropolitaine est de 8 000 € par logement, soit pour 816 logements, une subvention totale de 6 528 000 €. Les élus métropolitains ont approuvé le volet financier de la convention.

Les projets de renouvellement urbain (PRU) sont des projets de rénovation complète des quartiers. Bordeaux Métropole pilote 11 PRU dans 8 communes. A l'échelle du territoire métropolitain, 80 000 habitants sont concernés par ces opérations de grande ampleur. Cinq objectifs guident ces projets qui souvent, s'étalent sur une dizaine d'années : améliorer et diversifier l'offre de logements, développer les activités économiques, valoriser le quartier par des équipements publics de qualité, favoriser les mobilités au sein du quartier, rénover ou créer des espaces publics.

Délibération 40

Le pacte des solidarités a également été voté lors de cette séance. Il engage Bordeaux Métropole (1,5M€) et l'Etat (590 000 €) sur la période 2024-2027 en matière de lutte contre la pauvreté.

Ce pacte s'articule autour de 4 axes :

- L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté
- La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers
- La construction du volet solidaire de la transition écologique



Compte administratif : Bordeaux Métropole se donne les moyens de son ambition

Délibération 18

Les élus métropolitains ont approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023.

Ce qu'il faut en retenir :

L'année 2023 a été marquée par la forte inflation qui a impacté les prix de l'énergie et de l'alimentation, les taux d'intérêt et par la suite, l'ensemble des coûts de réalisation des projets de la métropole, en fonctionnement et en investissement. Les dépenses d'énergies et fluides ont ainsi crû de 11 M€, soit 42 %. Face à ce contexte, des mesures de soutien du pouvoir d'achat des agents ont été décidées.

Plusieurs changements majeurs et évènements exceptionnels se traduisent dans les mouvements financiers de l'année. Ainsi le transfert de la compétence eau potable à la Régie « L'eau de Bordeaux Métropole » a été effectif au 1^{er} janvier 2023, avec le transfert de 70 ETP de la Métropole vers la Régie. La nouvelle délégation de service public des transports en commun est également entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, avec un nouveau maillage de trajets en autobus et la mise en service de la desserte aéroportuaire du tram A - ce qui a conduit d'une part à une forte progression des recettes de transports de voyageurs mais également à une forte hausse des dépenses d'exploitation du réseau TBM.

Enfin, l'organisation de plusieurs matchs de la Coupe du monde de rugby, la préparation des Jeux Olympiques Paris2024 ou l'arrivée du tour de France ont donné lieu à des dépenses non récurrentes de l'ordre de 4,65 M€. Au total, les dépenses de fonctionnement progressent de 11,96 % (1 090,25 M€).

Ces hausses en dépenses s'accompagnent de fortes hausses des recettes fiscales, d'une part sous l'effet de la revalorisation de la valeur des bases locatives (qui réhausse ainsi la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la quote part métropolitaine de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux), d'autre part du fait du dynamisme économique de la métropole qui enregistre une croissance physique des bases taxables, une hausse de la taxe de séjour ou du versement mobilité (lié à la masse salariale des entreprises du territoire). L'ensemble des recettes fiscales et des dotations progresse de 6,1 %.

La bonne tenue de l'autofinancement, complétée par un fort recours à l'emprunt (330 M€ contre 169 M€ en 2022) permet de financer un niveau record de dépenses d'investissement en 2023 de 731 M€ hors remboursements de la dette.

Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés, les principaux indicateurs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Les dépenses totales s'élèvent à 1918,62 M€ (+13,61 %)
- Les recettes totales atteignent 2077,25 M€ (+18,35 %)
- Le niveau d'épargne nette augmente de 15,06 % (221,02 M€)
- La capacité de désendettement est quasiment stable à 4,70 ans, pour 4,36 années en 2022 en deçà de celle anticipée lors des orientations budgétaires de 5,4 années.

II. Déplacements, toujours plus de services aux habitants

La stratégie de Bordeaux Métropole en matière de mobilité et de transports vise à développer des infrastructures durables, promouvoir les mobilités douces et alternatives, et améliorer le réseau de transport public pour répondre aux besoins croissants des habitants.

Bus express, le déploiement des lignes se poursuit

Délibération 21

Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte du campus et du sud-ouest de l'agglomération avec une nouvelle ligne de bus express Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin - Talence Thouars - Gradignan Malartic.

En plus de renforcer le lien entre le CHU de Pellegrin, les campus universitaires et les quartiers de Thouars et Malartic, elle interconnectera les grands réseaux de transport urbain et ferroviaire, créera un parc-relais, et développera des itinéraires pour des modes de mobilités douces. La ligne comprendra un tronç commun avec une fréquence de passage de 5 minutes, et deux branches desservant Malartic et Villenave d'Ornon à 10 minutes de fréquence.

Le projet a fait l'objet de plusieurs concertations publiques depuis 2018. La dernière, tenue fin 2023, a reçu un fort soutien avec plus de 96 % de participants favorables.

Cette initiative s'inscrit dans le schéma des mobilités de Bordeaux Métropole adopté en 2021 qui prévoit le déploiement de sept lignes de bus express à travers la métropole, dans le but d'améliorer la mobilité et réduire l'empreinte carbone. La première ligne du réseau de bus express, la ligne G reliant Saint-Aubin-de-Médoc à la gare de Bordeaux Saint-Jean, a été inaugurée le 1^{er} juin 2024.

Les 7 lignes de Bus express

- Bordeaux - Saint-Aubin de Médoc avec une branche vers les quartiers ouest de Saint Médard en Jalles (2024)
- Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin - Talence Thouars - Gradignan Malartic (2027)
- Gare Saint Jean - Artigues-près-Bordeaux (2027)
- Presqu'île - Campus - Gradignan - Pessac (2027)
- Circulaire des boulevards (2025)
- Circulaire ouest intra Rocade (2027)
- Circulaire ouest extra Rocade (Technobus) (2027).



Ajustement des tarifs TBM pour une amélioration du service

Délibération 32

Bordeaux Métropole doit assurer la performance du réseau de transports en commun tout en considérant l'augmentation de ses coûts d'exploitation. Dans ce contexte, les élus métropolitains ont validé une hausse moyenne pondérée des tarifs de 3,6%, effective à partir de juillet 2024. Cette mesure permettra d'augmenter les recettes annuelles du réseau de 3,1 millions d'euros.

Les tarifs TBM ont été gelés de 2019 à 2022 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Une hausse moyenne de 3,2 % a été appliquée en juillet 2023 pour compenser une inflation de plus de 12 % entre 2019 et 2023. L'inflation devrait atteindre 15 % d'ici fin 2024. Le forfait de charges versé par la Métropole au concessionnaire a augmenté de 14,2 % entre 2021 et 2023, soit plus de 30 M€. En 2023, les recettes d'exploitation TBM étaient de 87 M€, tandis que le forfait de charges atteignait 305 M€. Le ratio recettes/dépenses est passé de 34 % en 2019 à 28 % en 2023, avec un reste à charge pour la Métropole passant de 175 M€ en 2022 à 219 M€ en 2023.

Cette hausse sera appliquée à l'ensemble de la gamme tarifaire, en étant principalement portée par les titres occasionnels et courts séjours, et dans un second temps par l'ensemble des abonnements. Il est à noter que les titres courts séjours (24h, 48h, 72h et 7 jours) ont des tarifs nettement plus faibles que la moyenne constatée sur d'autres réseaux de taille comparable. Les autres titres (P+R, vélos, TBM + Train...) restent inchangés. Les abonnements seront augmentés de manière limitée, avec une hausse de 2%, soit environ 0,4€ par mois pour les jeunes, afin de minimiser l'impact sur les usagers réguliers.

Cette augmentation ne touche pas les publics les plus fragiles, qui bénéficient de la tarification solidaire mise en place depuis 2021. Ainsi, 83.000 usagers accèdent à la tarification solidaire, dont 25.000 jeunes. Parmi ces 83.000 usagers solidaires, 80% bénéficient de la gratuité.

En parallèle, la Métropole poursuit ses engagements dans l'amélioration de l'offre de transport. **En 2024, les nouveautés incluent le déploiement d'un nouveau service de vélos, la récente mise en service de la première ligne de bus express G, le lancement d'une nouvelle ligne de bus sur le pont Simone Veil en juillet, et l'extension de l'offre de bateaux fluviaux à l'automne. D'autres améliorations sont prévues pour 2025, telles que le renforcement de l'offre tramway et la mise en service de la deuxième ligne de bus express, Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin - Talence Thouars - Gradignan Malartic.**



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

Les mobilités douces pour tous

Délibération 76

Pour encourager l'utilisation de vélos, notamment parmi les personnes en situation de handicap, Bordeaux Métropole renouvelle son dispositif de subventions pour l'achat de vélos spécifiques. Le dispositif est ajusté en réponse aux nouvelles tranches de Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'État.

- Pour les revenus fiscaux de référence par part $\leq 7\ 100\ €$: 250 € pour les vélos pliants, électriques ou les dispositifs d'électrification, et 350 € pour les vélos cargo, allongés ou adaptés pour handicap.
- Pour les revenus fiscaux de référence entre 7 101 € et 15 400 € : 200 € pour les vélos pliants, électriques ou les dispositifs d'électrification, et 250 € pour les vélos cargo, allongés ou adaptés pour handicap.
- Pour les revenus fiscaux de référence entre 15 401 € et 24 900 € : 100 € pour les vélos pliants, électriques ou les dispositifs d'électrification, et 100 € pour les vélos cargo, allongés ou adaptés pour handicap.

Selon le dernier baromètre métropolitain des mobilités, la pratique du vélo a encore progressé de 7,3% en 2023. Promouvoir la pratique du vélo par des aides financières et proposer toujours plus d'aménagements adaptés et sécurisés sont deux leviers essentiels pour inciter les habitants à se déplacer à bicyclette. A terme, le réseau ReVE comptera 275 kilomètres et 14 itinéraires. En 2024, 25 kilomètres supplémentaires seront livrés.

La place Stalingrad, un espace pacifié et animé

Délibération 59

La Place Stalingrad, située au débouché du pont de pierre, est un site stratégique de la métropole. Elle sert de porte d'entrée à la rive droite, au quartier Bordeaux Bastide et joue le rôle de pôle d'échange multimodal. Historiquement dédiée à la circulation automobile, la place a connu une première reconfiguration avec l'arrivée du tramway dans les années 2000. **La fermeture à la circulation automobile du pont de pierre en 2017, suivie de celle de la place en 2022, a ouvert la voie à un réaménagement en profondeur.** À la suite d'une concertation publique positive, le réaménagement de la Place Stalingrad se poursuit.



Le projet a pour objectif de transformer la place en un espace pacifié, végétalisé et animé, en réalisant un aménagement sobre qui s'intègre à l'existant. Il prévoit la création d'un îlot de fraîcheur en continuité avec le parc aux Angéliques et assure un meilleur partage de l'espace public entre cyclistes, piétons et usagers des transports en commun. La sécurisation des usages et la pacification de la tête de pont sont des priorités, tout comme la réduction des espaces dédiés à la circulation et au stationnement. Le projet mettra également en valeur le belvédère sur la Garonne et la rive gauche, tout en développant de nouveaux usages pour en faire une place "à vivre" avec confort, ombrage pour les terrasses, et diverses animations. La place restera interdite à la circulation automobile et continuera de servir de pôle d'échange multimodal.

Le cout du projet de requalification de la Place Stalingrad est estimé à 3,74 millions d'euros TTC.

III. Une métropole en transition

Bordeaux Métropole s'engage dans la transition écologique, avec des actions visant à lutter contre le changement climatique, améliorer la gestion des déchets, et promouvoir la biodiversité et la résilience écologique.

Gestion des déchets : étendre les services et sensibiliser le public

Délibération 26

Dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des déchets, Bordeaux Métropole met en place des pratiques durables et responsables, notamment en favorisant la collecte sélective et le recyclage des déchets d'éléments d'ameublement. Cette dernière se fait dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Bordeaux Métropole renouvelle son contrat avec l'éco-organisme Eco-Maison pour la période 2024-2029.

Il comprend un soutien forfaitaire par contenant pour la collecte séparée, un soutien variable en fonction des tonnes collectées, ainsi qu'un soutien à la communication et la sensibilisation du public. Ces soutiens représentent 450 000 € par an.

Délibération 27

Bordeaux Métropole collabore avec Valbom, pour la concession de traitement des déchets ménagers. Dans cette démarche, Valbom, en partenariat avec ATIS et la Fabrique à Initiatives, initie le projet de la Maison RêVée, un espace hybride dédié au zéro déchet, situé à Bègles sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Ce lieu vise à sensibiliser le grand public à la réduction des déchets, tout en offrant une expérience attrayante et ludique, ancrée dans l'innovation sociale et solidaire.

La gestion de la Maison RêVée est confiée à l'association Planète B, nouvellement créée à cet effet. Depuis son ouverture le 18 octobre 2023, ce lieu propose une variété d'activités événementielles, un espace café/restauration sans déchet, des ateliers de réparation, une boutique zéro déchet, ainsi qu'un espace ressources et de travail collaboratif. Bordeaux Métropole devient adhérente de l'association Planète B.

Soutenir les agriculteurs du territoire et les circuits courts

Délibération 67

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté son Schéma régional de développement économique le 22 juin 2022. En partenariat avec Bordeaux Métropole, deux fonds sont mis en place pour soutenir les entreprises locales :

- Le Fonds d'Initiative Locale pour l'Agriculture (FILA), avec un budget annuel de 200 000 €, promeut l'agriculture durable en offrant des subventions pour les investissements liés à la production, à l'agroforesterie, à la transformation et à la commercialisation. Des bonifications sont prévues pour les jeunes agriculteurs, les investissements collectifs, et les installations dans des périmètres protégés.
- Le Fonds de soutien aux Initiatives de Circuits Courts et de Proximité (FICCP), avec un budget annuel de 100 000 €, soutient les circuits courts de commercialisation des produits agricoles locaux. Il offre des subventions pour les investissements en transformation, distribution, logistique et aménagements.

Les projets sont évalués par un comité d'attribution selon des critères d'impact économique et environnemental.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Délibération 63

Bordeaux Métropole a adopté son Projet Alimentaire Territorial (PAT) le 24 novembre 2022, pour transformer le système agricole et alimentaire local et ainsi offrir à tous une alimentation saine, équilibrée, bio et de qualité. Dans ce cadre, Bordeaux Métropole soutient des associations d'aide alimentaire comme la Banque Alimentaire, les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire, avec un financement renouvelé de 50 000 € pour chacune en 2024, afin de répondre à la demande croissante et à la fragilisation des approvisionnements.

De plus, Bordeaux Métropole soutient l'Union Régionale Habitat Jeunes Nouvelle-Aquitaine (URHAJ) pour son projet « Alimentation durable et réduction de la précarité alimentaire pour les jeunes », avec une subvention de 12 500 €. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'approvisionnement, de sensibiliser les jeunes à une alimentation durable et de lutter contre le gaspillage alimentaire.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Lutter contre la pollution lumineuse

Délibération 64

Le projet « LIFE Biodiver'Cité et résilience » (LIFE-BCR) de Bordeaux Métropole, financé à 60 % par l'Europe, a débuté le 1^{er} décembre 2022 pour 60 mois. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme LIFE, un programme européen visant à soutenir des projets innovants pour la préservation de la biodiversité. Bordeaux Métropole a été labellisée pour ses initiatives exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, notamment par la création de trames vertes et bleues et des actions de restauration écologique.

Le projet LIFE-BCR vise à réduire la pollution lumineuse pour restaurer la biodiversité nocturne sur trois secteurs : le parc des Jalles, les lisères forestières de l'Ouest et le delta vert. Des interventions sur 1 300 points lumineux publics situés dans les communes de Bègles, Bordeaux, Bruges, Mérignac, Pessac, et Le Taillan-Médoc sont prévues.

Ces nouveaux types de luminaires (à leds) permettent notamment de programmer des extinctions, moduler les flux lumineux au cours de la nuit, ou mettre en place des luminaires à détection de présence. Le coût total du projet est estimé à 1 170 000 €.

Accompagner la rénovation énergétique

Délibérations 34

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), est soutenue par Bordeaux Métropole, l'un de ses membres fondateurs. Sa mission est de mobiliser les acteurs locaux pour accompagner la transition énergétique en fournissant information, conseil et expertise sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.

Pour 2024, l'ALEC prévoit des actions telles que la production de données énergie-climat, l'animation du PCAET, la massification de la rénovation énergétique des copropriétés, et le soutien aux projets d'énergies renouvelables. Le budget prévisionnel de l'ALEC s'élève à 1,293 million d'euros. Bordeaux Métropole accorde une subvention de fonctionnement de 143 850 €, soit 17,7 % du budget, augmentant de 5 % par rapport à 2023, pour soutenir l'accroissement de ses activités.

Délibérations 37

Bordeaux Métropole, à travers son Plan Climat Air Énergie territorial, s'est fixé des objectifs pour maîtriser la demande énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Près de 40 % des logements, construits avant les premières réglementations thermiques, nécessitent une rénovation énergétique performante. Pour encourager ces rénovations, Bordeaux Métropole met en place des dispositifs d'animation, d'information et d'accompagnement pour les particuliers, les syndicats, les professionnels et les institutions financières.

L'objectif est de réaliser près de 12 000 actes de conseil avec un budget prévisionnel d'environ 1 million d'euros, subventionné à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces conseils seront fournis par le personnel de Bordeaux Métropole, le centre d'appels Ma Rénov Bordeaux Métropole, et le réseau associatif des conseillers France Rénov'.

Pour poursuivre cette action en 2024, Bordeaux Métropole soutient trois structures associatives : MPS Formation, CREAq, et ALEC33, avec une subvention totale de 887 500 €.

L'intelligence artificielle au service de la rénovation énergétique

Délibération 68

Bordeaux Métropole possède un patrimoine immobilier de plus de 550 bâtiments, représentant 1 200 000 m² chauffés. Face à la hausse des coûts de l'énergie, passant de 14 millions d'euros en 2022 à plus de 30 millions d'euros en 2023, il est essentiel de rénover ce parc immobilier pour réduire l'empreinte carbone de 19 700 tonnes de CO₂ annuelles. Alignée avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, l'engagement dans le projet européen des 100 villes climatiquement neutres en 2030, et la charte métropolitaine climat énergie, Bordeaux Métropole cherche à accélérer et optimiser ce processus de rénovation.

Pour cela, Bordeaux Métropole a constitué un consortium avec Dryas, Enerlab, Kocliko et Domofrance, et a candidaté au deuxième appel à projet de la Caisse des Dépôts « Démonstrateur d'intelligence artificielle frugale au service de la transition écologique des territoires ».

Les objectifs du projet, nommé STACOPTIM, sont de standardiser les audits énergétiques, utiliser l'intelligence artificielle pour proposer des bouquets de travaux optimisés et mettre en place une méthodologie de suivi des rénovations. En numérisant les données issues des audits énergétiques pour créer des jumeaux numériques, des logiciels de simulation permettront de prioriser les travaux selon leur ratio coût-économies d'énergie. Les mesures de comptage avant et après rénovation valideront ces simulations pour affiner les algorithmes.

Déclaré lauréat le 7 juin 2023, le projet STACOPTIM bénéficie d'un financement de 2 605 304 € sur un coût total de 5 764 905 €.

Le projet se déroulera sur trois ans (2024-2026). Un accord de consortium a été établi entre les partenaires. Bordeaux Métropole signera la convention de financement avec la Caisse des Dépôts.

IV. Un territoire innovant et solidaire

Afin de renforcer l'attractivité économique de la métropole, Bordeaux Métropole soutient l'innovation et les entreprises locales, tout en mettant en place des partenariats et des initiatives pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle.

Soutenir les projets innovants

Délibération 24

Depuis 2019, le Prix Josy Reiffers, décerné annuellement par la Fondation d'Entreprises Bergonié, récompense des travaux de recherche en oncologie avec un montant de 200 000 €. La Fondation Bergonié soutient l'Institut Bergonié, Centre Régional de Lutte Contre le Cancer, en finançant la recherche, l'acquisition d'équipements de pointe et la prise en charge globale des patients.

Le prix, créé en mémoire du Professeur Josy Reiffers, directeur de l'Institut Bergonié, conseiller municipal de la ville de Bordeaux en charge la recherche et l'enseignement supérieur, acteur majeur de la lutte contre le cancer, est attribué à trois chercheurs pour leurs contributions significatives en oncologie. En 2023, les lauréats ont été récompensés pour des travaux sur la leucémie myéloïde chronique, l'adénocarcinome du pancréas et l'hépatoblastome.

Bordeaux Métropole, participant à hauteur de 50 000 € par an sur trois ans, finance 25 % du prix, avec des contributions égales de la Fondation Bergonié, de la Ville de Bordeaux, et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Délibération 25

SO Games, née de la fusion de Bordeaux Games et Angoulême JV en 2020, est l'association des professionnels du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine. Sa mission est de coordonner les actions et moyens des entreprises du secteur, favoriser leur croissance, et promouvoir l'industrie des loisirs interactifs dans la région.

En 2023, SO Games a augmenté son nombre de membres de 54 à 89, soit une croissance de 65 %. L'association a mené diverses initiatives telles que la création d'outils de mesure environnementale, la coordination des formations, et l'organisation d'événements majeurs comme SPAWN !, Game Conf, et Horizon(s).

Pour 2024, SO Games prévoit d'élargir son équipe, améliorer la visibilité de la filière, organiser plus d'événements, et continuer à travailler sur des projets de sobriété numérique, formation, orientation, et investissement. Elle s'engage aussi dans des projets d'avenir comme France 2030 et la création d'une Maison du jeu vidéo dans la région. Bordeaux Métropole augmente sa subvention de fonctionnement à 40 000 €, soit une hausse de 25 000 € par rapport à 2023, pour soutenir cette expansion.

Favoriser les clauses sociales dans les marchés publics

Délibération 22

Sur le périmètre de Bordeaux Métropole, six Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) couvrent 90 % du territoire en nombre d'habitants. Ils aident à définir des projets professionnels et à établir des parcours d'insertion individualisés, permettant un retour progressif à l'emploi.

Ces PLIE incluent ceux de Bordeaux, des Graves, d'ADSI Technowest, des Portes du sud, des Sources et des Hauts de Garonne. Chaque PLIE accompagne entre 50 et 150 personnes par an, aidant les bénéficiaires à reprendre un emploi en mobilisant divers acteurs tels que des institutions, organismes de formation, et entreprises.

En 2023, les PLIE ont contribué à réaliser 240 340 heures de travail pour les entreprises attributaires des marchés métropolitains. Sur les 1 028 personnes accompagnées, 334 ont obtenu des CDI, des CDD de plus de 6 mois ou des formations qualifiantes, 150 ont eu des contrats de moins de 6 mois ou des contrats d'insertion, et 553 étaient encore sous contrat avec une clause d'insertion à la fin de l'année.

Pour 2024, Bordeaux Métropole accorde 28 445 € au PLIE de Bordeaux et 27 264 € au PLIE des Hauts de Garonne. Les autres PLIE recevront des subventions de 23 000 € chacune.

Bordeaux Métropole soutient les événements culturels

Délibération 47

La culture joue un rôle clé dans le rayonnement de Bordeaux Métropole. Elle soutient et promeut une programmation culturelle sur son territoire, en accordant des subventions pour des manifestations culturelles organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Depuis 2011, Bordeaux Métropole finance 46 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027. En décembre 2023, une délibération a attribué 393 500 € à 7 manifestations, suivie de 230 000 € à 3 manifestations en avril 2024.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole propose une subvention de 120 000 € pour deux manifestations en 2024 :

- Lire en Poche à Gradignan, du 11 au 13 octobre 2024, reçoit 95 000 € pour son salon littéraire qui attire 27 000 visiteurs et 100 auteurs chaque année, avec un budget global de 537 150 €.
- VU-Vibrations Urbaines à Pessac, du 14 septembre au 20 octobre 2024, reçoit 25 000 € pour son festival d'arts urbains, avec un budget global de 221 500 €.



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

